

# COMMUNE DE FROHMUHL



## Procès-Verbal de la séance ordinaire du Centre Communal d'Action Sociale du 12 avril 2024

Date de convocation : 05/04/2024 L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril à 19 h 15  
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la  
présidence de Monsieur Didier FOLLENIUS

Date d'affichage : 19 avril 2024 Secrétaire de la séance : Madame Herbertine HETZEL

Membres en exercice : 9 **Présents :** Didier FOLLENIUS, Emilie VERCLEYEN, Adrien  
KURTZ, Christine NISS, Christiane OSSWALD,  
Herbertine HETZEL

Présents : 6 **Représentés:**

Votants : 6 **Excusés:** Véronique BAUER, Rodolphe SCHAEFFER,  
Dominique THELLYERE

**Absents:**

### Ordre du jour:

01. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 AVRIL 2023
02. COMPTE DE GESTION 2023
03. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
04. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023
05. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
06. DIVERS

M. le Président démarre la séance à 19 h 15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse Véronique BAUER, Rodolphe SCHAEFFER et Dominique THELLYERE.

Le quorum est de 5. Celui-ci étant atteint, le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

### Désignation du secrétaire de Séance

Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité Madame Herbertine HETZEL comme secrétaire de séance.

### **Délibérations du conseil:**

#### **OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 AVRIL 2023 - DE\_2024\_01**

Le Conseil d'Administration du CCAS approuve à l'unanimité les termes des délibérations du 12 avril 2023.

Votants : 6	Pour : 6	Contre : 0	Abstentions : 0
-------------	----------	------------	-----------------

## **OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 - DE\_2024\_02**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votants : 6	Pour : 6	Contre : 0	Abstentions : 0
-------------	----------	------------	-----------------

## **OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - DE\_2024\_03**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par FOLLENIUS Didier après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				74.60		74.60
Opérations exercice			1 386.94	2 500.00	1 386.94	2 500.00
Total			1 386.94	2 574.60	1 386.94	2 574.60
Résultat de clôture				1 187.66		1 187.66
Restes à réaliser						
Total cumulé				1 187.66		1 187.66
Résultat définitif				1 187.66		1 187.66

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Le Président s'est abstenu du vote et a quitté la salle)

Votants : 5	Pour : 5	Contre : 0	Abstentions : 0
-------------	----------	------------	-----------------

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 - DE\_2024\_04**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FOLLENIUS Didier

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 1 187.66**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	74.60
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>1 113.06</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>1 187.66</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>1 187.66</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 187.66
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Votants : 6	Pour : 6	Contre : 0	Abstentions : 0
-------------	----------	------------	-----------------

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - DE\_2024\_05**

Le Président présente le rapport du budget.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 du CCAS de Frohmuhl,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget du CCAS de Frohmuhl pour l'année 2024 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 3 500.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 3 500.00 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 400.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	100.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 500.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	412.34
74	Dotations et participations	1 900.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 187.66
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 500.00</b>

***SECTION D'INVESTISSEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Votants : 6	Pour : 6	Contre : 0	Abstentions : 0
-------------	----------	------------	-----------------

Aucun autre point n'étant soulevé, M. Le Président lève la séance.

Secrétaire :  
Herbertine HETZEL

Président :  
Didier FOLLENIUS